GRILLE DES USAGES ET NORMES : ZONE H-138

USAGES	Classes d'usages autorisées		PAGE						
	H-4	habitation multifamiliale	•						
	P-2a	parc et espace vert				•			
	P-2b	sentier linéaire				•			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
STRUCTURE	Isolée		•						
	Jumelée								
	Contiguë								
CONSTRUCTION	Hauteur (min./max.)	(étage)	2/ 3 (2)						
	Hauteur (max.)	(m)							
	Largeur minimale	(m)	25						
	Superficie d'implantation minimale	(m^2)	500						
	Superficie de plancher (min./max.)	(m^2)							
MARGES	Avant minimale	(m)	7,5						
	Latérale sur rue, minimale (terrain d'angle)	(m)	5						
	Latérale minimale	(m)	4						
	Autre latéral	(m)	4						
	Arrière minimale	(m)	7,5						
RAPPORTS	Bâti / terrain maximum	(%)	30						
	Plancher / terrain maximum	(%)							
	Densité brute minimale / nombre de logements par hectare		28						
	Nombre de logements / bâtiment maximum		8						
LOTISSEMENT	Superficie minimale	(m^2)	1900(1)						
	Profondeur minimale	(m)	40						
	Largeur minimale	(m)	40						
	Largeur minimale / lot coin de rue	(m)	45						
DISPOSITIONS SPÉCIALES	P.I.I.A.								
	P.A.E.		•						
	Règl. de zonage: Normes particulières, art. 219 et 220.4		•						
	(1) Lot desservi par aqueduc et égout sanitaire								
	(2) La superficie maximale du troisième étage ne doit pas être supérieure à 50 % de la superficie de l'étage situé directement en-desssous de celui-ci								
AMENDEMENTS									